



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/086

**OBJET : FONDS EUROPÉENS TERRITORIALISÉS :  
CONVENTION DE COFINANCEMENT DE L'ANIMATION ET  
GESTION DU GAL GRAVES ET LANDES DE CERNÈS**

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 32**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 43**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 5 mai 2023**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 5 mai 2023**

**Secrétaire de séance : Bruno CLÉMENT**

**Le 11 mai de l'année deux mille vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

*Séance en présentiel exclusivement*

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 23 mars, 4 et 12 avril sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAQUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	E	M. FATH	FAURE Christian	E	M. LEMIRE
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2023/086**

**OBJET : FONDS EUROPÉENS TERRITORIALISÉS :  
CONVENTION DE COFINANCEMENT DE L'ANIMATION ET  
GESTION DU GAL GRAVES ET LANDES DE CERNÈS**

---

**Vu** la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, dite MAPTAM,

**Vu** la programmation des fonds européens 2021-2027 fixée par l'Union Européen,

**Vu** le dossier de candidature à l'AMI Région sur le volet territorial des fonds européens approuvé à l'issue de la délibération n°2022/091,

**Vu** le courrier du Président de la Région Nouvelle Aquitaine en date du 9 décembre 2022 qui annonce la sélection de la candidature portée par la CCM,

**Considérant** le rôle de structure porteuse du groupe d'action locale « Graves et Landes de Cernès » confié à la Communauté de Communes de Montesquieu,

**Considérant** le projet de Convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 et du Programme région FEDER/FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021-2027 en cours d'élaboration avec la Région Nouvelle-Aquitaine,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## **EXPOSE**

Suite à la candidature à l'AMI de la Région sur le volet territorial des fonds européens, et en accord avec la CC de Jalle Eau Bourde, la CC de Montesquieu a été désignée comme structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) Graves et Landes de Cernès. En accord avec la convention en cours d'élaboration avec la Région, la structure porteuse du GAL s'engage à mobiliser et maintenir, tout au long de la période des programmes FEDER et FEADER, des moyens humains suffisants dédiés à la mise en œuvre de la stratégie de développement local.

Pour porter cette ingénierie, le territoire de projet bénéficie d'une fiche-action dédiée sur le volet territorial géré par le GAL d'un montant prévisionnel de 422 577 € pour la période 2023-2027.

Les dépenses restantes seront réparties à parts égales entre les communautés de communes de Montesquieu et de Jalle Eau Bourde, selon les modalités précisées dans la convention jointe en annexe à la présente délibération.

Afin d'assurer une bonne articulation entre les différents dispositifs et programmes, la convention de cofinancement ci-annexée prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023. Un avenant à la précédente convention de cofinancement sur les phases de candidature à l'AMI régional des fonds européens territorialisés et de conventionnement permet de couvrir la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 mars 2023.



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

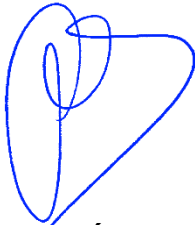
N°2023/086

**OBJET : FONDS EUROPÉENS TERRITORIALISÉS :  
CONVENTION DE COFINANCEMENT DE L'ANIMATION ET  
GESTION DU GAL GRAVES ET LANDES DE CERNÈS**


***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Approuve la convention de cofinancement relative à l'animation et la gestion du GAL Graves et Landes de Cernès entre la Communauté de communes de Montesquieu et la Communauté de communes de Jalle Eau Bourde,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération, y compris la signature d'éventuels avenants.

Fait à Martillac, le 11 mai 2023



**Bruno CLÉMENT**  
Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230511-2023\_086-DE

